

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-10-7-3

Séance du vendredi 3 juillet 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-5 du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date 9 juin 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Valide les conventions :

- annuelle 2009 entre le Département et l'Opéra National du Rhin
- quadriennale 2009/2012 entre le Département et la Ville de Huningue.

❖ Autorise le Président à les signer.

❖ Attribue sur cette période, des subventions pour un montant total de 224 000 € soit :

- 100 000 € pour l'Opéra National du Rhin
- 124 000 € à la Ville de Huningue ; les aides au titre de 2010, 2011 et 2012 sont allouées sous réserve de l'inscription annuelle des crédits dans les budgets départementaux correspondants.

❖ Alloue en 2009 les aides prévues au titre du fonctionnement dans le cadre des conventions de partenariat :

- 100 000 € en faveur de l'Opéra National du Rhin
- 30 000 € en faveur de la Ville de Huningue

Les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne prévue au budget 2009 du Département, à savoir :

↳ Programme D722, opération 2009-D722-9999, imputation 65-311-65734-2357-371, concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant total de 130 000 €.

❖ Autorise l'affectation en faveur des Dominicains de Haute-Alsace, de crédits non utilisés en 2008 (2 127 €) et réinscrits dans le cadre de la DM1 2009 pour l'entretien de pianos appartenant au Département (programme D722).

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions